DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_002-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 20 janvier 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

Présents : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, Mme Valérie BROSSE, M Jean Robert PAGES formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
Ont donné procuration : Mme Pascale VITRE donne pouvoir à Mme MASSON, M Charles GUINEZ donne pouvoir à M PAGES.
Absent/excusé : Mme Virginie DUMONT, Mme Camille BOSSARD, M Pascal MAUDET-CARRION.
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2026-002 – Vie associative – Subvention aux associations 2026

À la suite des travaux de la commission « Vie associative » réunie le 14 janvier 2026 il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les attributions aux associations communales selon les règles validées en conseil municipal de 2019 .

- Subvention par association non sportive participant à la vie de la commune : 437 €
- Club Arlequin - Subvention par section : 197 €
- Subvention « licencié < 18 ans » : 32 € /jeune Saint-Aubinois
- Comice Agricole et ADMR : subventions liées au nombre d'habitants.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder exceptionnellement une subvention supplémentaire de 450€ à l'association du Comité des Fêtes en raison du déficit subit lors du loto annuel.

Association	Complément information	Subventions 2026	Subvention sous condition de réalisation 2026
ACCA		437 €	
ACES Club Arlequin		16 492 €	
ADMR	Maison des services	3 658.40€ (0.85€/hab)	
Amicale cyclotouriste		437 €	
Association des paralysés de France		107 €	

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_002-DE

Association des Pompiers Retraités		1 290.30 €	
Association sportive	Collège public Amand Brionne	2 048 €	
Association sportive	Collège Saint-Michel	896 €	
Club de la détente		615 €	
Comice Agricole		2 022.88 € (0.47€/hab)	
Comité des Fêtes		437 € + 450€ (exceptionnel)	1 500€ (course cycliste)
Crêtes et vallées		437 €	300 € (Marche gourmandes)
EHPAD	Association Ty Aubinoise	437 €	
FNATH	Section Locale des Accidentés du Travail	124 €	
Football club		5 024 €	
Foyer Socio-Culturel	Collège A. BRIONNE	530 €	
France ADOT		66 €	
Illet Basket Club		1 408 €	
Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné		1 984 €	
La Boîte à Métiers		2 730 €	535,50 € (Festivités de Noël)
Foulées St-Aubinoises		437 €	1 000 € (Course nocturne)
Les Jardins d'Antan		437 €	
Ludothèque KIDIJOU		437 €	
Prévention routière	Comité Départemental	83,50 €	
Secours Catholique	Délégation Ille et Vilaine	107 €	
Tennis Club		1 312 €	
UNC - AFN		311.40 €	
Vovinam Viet Vo Dao Saint Aubin d'Aubigné		437 €	
		45 192.48 €	**3 335.50 €**

VU la délibération du conseil municipal de 2019 ;
VU le courrier de l'INSEE établissant la population légale de Saint-Aubin-d'Aubigné à 4 304 habitants au 1er janvier 2026 ;
CONSIDERANT l'avis de la commission « Vie associative » en date du 14 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des voix exprimées (2 ABSTENTION de Mme Brosse et M Perrigault ; Mme Métier, Mme Hamon, M Pagès et son pouvoir ne prenant pas part au vote), décide de :
. **ADOPTER** le tableau des subventions aux associations 2026, comme présenté ci-dessus,
. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD